



Agissons ensemble pour maîtriser vos consommations d'énergie

Energies renouvelables:

Investissez !

Le Pays Vendômois vous

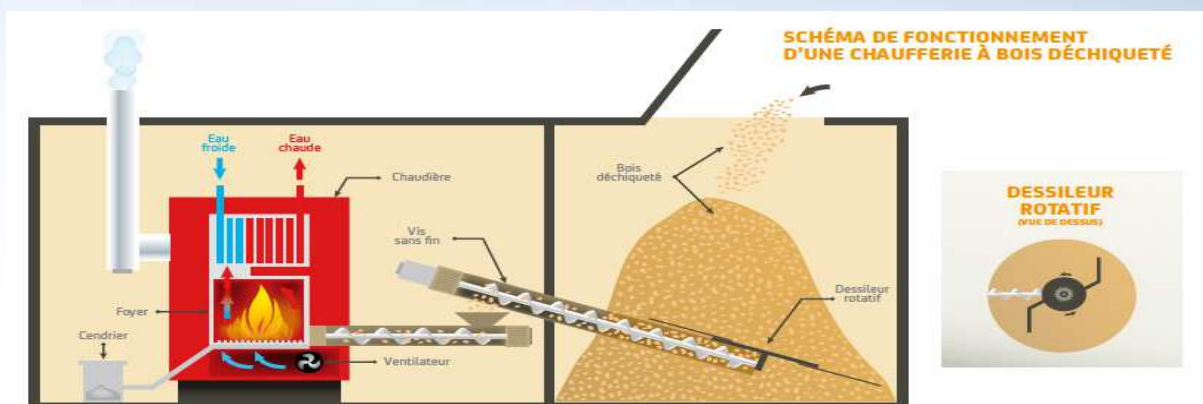
finance !



TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

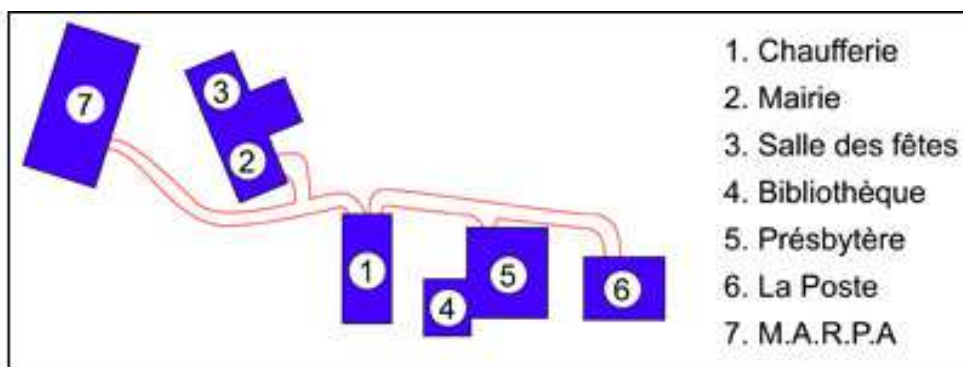
Quelles sont les opérations éligibles ?

- Installation de **chaudière bois déchiqueté** (plaquettes)



Principaux usages : **chauffage** de bâtiments industriels, artisanaux ou administratifs, **process industriels** (séchage, cuisson....etc), **eau chaude sanitaire**

- Installation de **réseaux de chaleur** associés

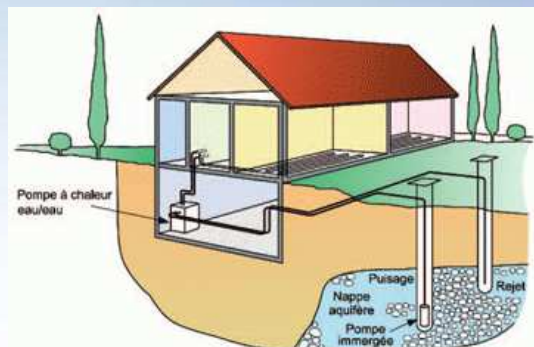


Distribution de chaleur entre plusieurs bâtiments, **intra** ou **interentreprises**, à l'échelle d'une zone industrielle ou artisanale, ou avec des utilisateurs d'une autre nature (résidentiel, bâtiments publics, bailleurs sociaux.....etc).



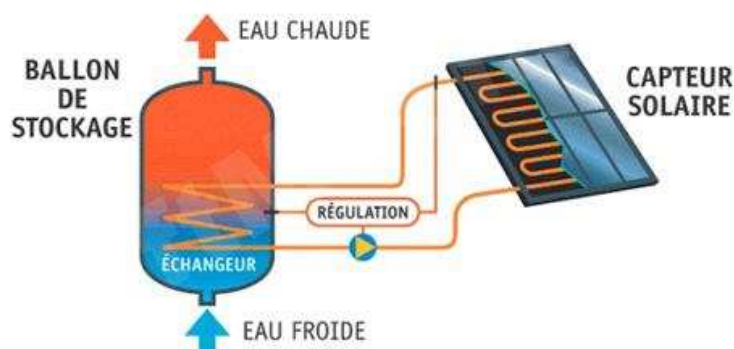
- Installation de **géothermie** sur nappe ou sur sonde

Principaux usages : **chauffage** de bâtiments neufs ou bien isolés (basse température), production d'**eau chaude** sanitaire



- Installation de **panneaux solaires thermiques**

Production d'eau chaude : usage sanitaire, process industriels (lavage, rinçage....etc).



Qui peut en bénéficier ?

Tous les maîtres d'ouvrages privés de type personne morale et tous les maîtres d'ouvrages publics : **entreprises**, groupement d'entreprises, **collectivités**, **artisans**, **SCI**, exploitations agricoles, bailleurs sociaux.....

- **Une aide financière de 45% sur l'investissement éligible**
- **Un accompagnement technique sur votre projet : une étude d'opportunité avant de vous lancer, un appui à la conception et à la supervision des travaux, un suivi de votre installation après réalisation**
- **Des exemples : vous remplacez votre chaudière fioul qui consomme 5000 litres par an par une chaudière bois déchiqueté, vous bénéficiez d'une aide de 12000 € et d'une économie de chauffage de 1200 € par an. Si un réseau de chaleur de 30 m est installé, vous obtenez une aide complémentaire de 4000 à 6000 € .**

Qui contacter ?



Jérôme DESOEUVRE – Conseiller Energie du Pays Vendômois

Tel : 06.43.54.25.89

Email : jerome.desoeuvre@pays-vendomois.org



Thierry Barras – ADEME

Tel : 02.38.24.00.09 / Fax : 02.38.54.74.76

Email : thierry.barras@ademe.fr

